

# La Chapelle Saint-Blaise - Randonnée à pied en Pays d'Ouche

CC des Pays de L'Aigle



La Chapelle Saint Blaise, Pays d'Ouche (CDC des Pays de l'Aigle)



*A travers ce circuit, vous irez à la découverte de la forêt domaniale de Moulins-Bonsmoulins et de la Chapelle Saint-Blaise.*

Chaque année, le deuxième dimanche de juillet a lieu le pèlerinage à la Chapelle Saint Blaise dont son Saint est réputé pour les maux de gorge.

Edifice rectangulaire de silex, à toit de tuiles. Elle contient un retable classique en bois peint, assez simple, surmonté d'une statue de Saint Blaise, du XVIIème siècle, en bois repeint.

## Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h 15

Longueur : 9.7 km

Dénivelé positif : 80 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

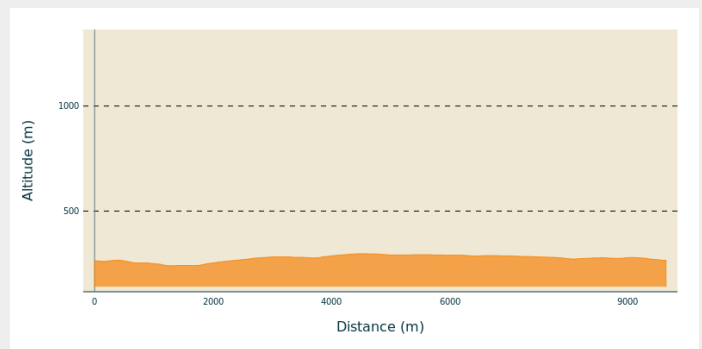
Thèmes : Forêt, Histoire et patrimoine

# Itinéraire

**Départ** : Calvaire situé à la sortie du bourg, en limite de la forêt domaniale de Moulins-Bonsmoulins.

**Balisage** : — PR

## Profil altimétrique



Altitude min 240 m Altitude max 297 m

1. Prendre le chemin qui part en direction de la Chapelle Saint Blaise que vous apercevez plus loin à droite. Continuer tout droit, après avoir fait un crochet à la Chapelle Saint Blaise, si vous le souhaitez. Au bout du chemin de terre abrité d'une haie, tourner à gauche pour aboutir plus bas sur la petite route goudronnée.
2. L'emprunter vers la gauche en direction du bourg. Vous pouvez admirer au passage l'église Saint Pierre ainsi que la demeure à votre gauche entourée d'un mur d'enceinte et de deux tourelles. Continuer la route qui monte sur la gauche. Longer le ruisseau de Clopin et remonter à nouveau à gauche. Vous arrivez au calvaire après être passé devant la Mairie.
3. Poursuivre tout droit sur la route goudronnée qui pénètre la forêt de Moulins-Bonsmoulins. Prendre à droite le premier chemin (limite de la parcelle n° 65). Continuer dans l'herbe. Le chemin bifurque sur la gauche avant le fossé (limite de la parcelle n° 64).
4. Poursuivre jusqu'à retrouver l'allée gravillonnée qui mène à la route. S'engager dans le dernier chemin qui part à gauche, avant la barrière qui marque la fin de cette allée (limite de la parcelle n° 60).
5. Plus loin, traverser la route du Ménil-Bérard pour continuer tout droit. Au bout de l'allée, tourner à droite et reprendre la première allée à gauche.
6. Au bout de celle-ci, remonter à gauche sur la route forestière des Guinchots sur un peu plus d'1 km.
7. Tourner dans la dernière allée qui part à gauche (limite des parcelles n° 56 et 58), puis la première allée à gauche et enfin à droite pour rejoindre la route qui mène au Ménil-Bérard. Prendre cette route à droite pour revenir au calvaire.

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

Prudence lors de la période de chasse d'octobre à février.

## **Lieux de renseignement**

### **Office de Tourisme des Pays de L'Aigle**

Place Fulbert de Beina, 61302 L'AIGLE

[officedetourisme@paysdelaigle.fr](mailto:officedetourisme@paysdelaigle.fr)

Tel : 02 33 24 12 40

<http://www.paysdelaigle.fr>

